

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 17/06/2022
Reçu en préfecture le 17/06/2022
Affiché le 17/06/2022
ID : 059-265904565-20220616-N1116062022-DE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N° 11
Nouvelle action du secteur
seniors
Comment ça va

L'an Deux Mille Vingt Deux.
Le 16 juin 2022 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.
Votants 17 dont 3 procurations.

PRESENTS :

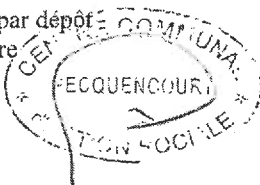
Messieurs : PIERRACHE Joël - BELHADRI Youssef – LASSON Jean-Marie –
VANANDREWELT Rémy.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès –KOMIN Pascale
CORREAU Marie-Thérèse – FROMONT Fabienne – LAMOURILLE Arlette
BROUTIN Françoise - INTURRISI Virginie - MARCZEWSKI Christiane –
VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna
Monsieur OUAZZI Omar à Monsieur LASSON Jean-Marie
Monsieur STALONNE Estienne à Monsieur BELHADRI Youssef
Secrétaire de séance : Madame GROSZKI Agnès.

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la convention qui sera prochainement signée avec le Département pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, il est proposé de mettre en place une action de solidarité. Via un appel à bénévolat, un groupe d'habitants sera mobilisé pour favoriser le lien social avec nos aînés pecquencourtois isolés ou seuls durant l'absence d'un proche.
Cette mission de maintien de lien social sera effectuée sous forme de visites, d'appels ou encore d'ateliers à domicile selon le besoin et la demande de la personne.
Les personnes bénéficiant de ce service constitueront la liste de personnes vulnérables pour la commune et sera utile notamment lors des plans canicules pour aller vers ces personnes et prévenir des risques liés aux fortes chaleurs.

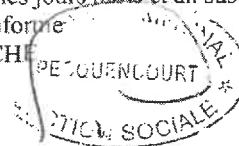
La commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE des voix

ACCEPTÉ : la mise en place de la nouvelle action du secteur senior « comment ça va » comme mentionné ci-dessus.
AUTORISE : Monsieur le Président à signer la convention avec le département, ainsi que les pièces afférentes.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous-Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Madame la Présidente du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.